

Le 22 avril 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 22 avril 2024, à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-073 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Offre de services – LNA – Caractérisation des puits P-3, P-11 et du puits des Sœurs
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

OFFRE DE SERVICES – LNA – CARACTÉRISATION DES Puits P-3, P-11 ET DU Puits DES SŒURS

24-04-074 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services no 15823 de LNA, datée du 17 avril 2024, afin de réaliser les travaux préparatoires, les travaux de terrain au puits P-3, les travaux de terrain au puits P-11 et au puits des Sœurs, de faire la préparation d'un avis technique et de faire la mise à jour des aires de protection, le tout, dans le dossier de caractérisation des Puits P-3, P-11 et du puits des Sœurs, au coût de 24 432.88 \$ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-04-075 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18h33.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 13 mai 2024, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 AVRIL 2024

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière